

## **NOTE DE PRESENTATION**

### **Budget Primitif 2022 - Annexe Parc Locatif (M14)**

#### **1/ Présentation générale du budget annexe Parc Locatif 2022**

**Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 257 000 €**

**La section de fonctionnement : 170 000 €**

Le total des recettes réelles s'élève à : 170 000 €.

Le total des dépenses réelles s'élève à : 83 000 €

La section de fonctionnement dégage donc un autofinancement de 87 000 €

**La section d'investissement : 87 000 €**

Le total des recettes réelles s'élève à : 0 €

L'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement : 87 000 €

Le total des dépenses réelles s'élève à : 87 000 €.

Pour rappel ce budget annexe au budget principal de la commune se compose au 1<sup>er</sup> janvier 2021 de baux commerciaux, et 23 logements.

En complément de ces locaux/logements, la Ville a acquis en 2021 :

- 1 local commercial situé au 33 avenue des Ecoles,
- 1 logement situé au 3 rue Clément Ader.

Il est rappelé que le local de la Poste ainsi que le logement d'urgence demeurent dans le budget principal.

### **Section de Fonctionnement**

#### **1/ Les recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement, pour un total de 170 000 €, comprennent :

a) **Les loyers des logements et des baux commerciaux**

- 81 100 € pour les logements privés et logements de fonction
- 88 900 € pour les baux commerciaux

## **2/ Les dépenses de fonctionnement**

### a) Les charges à caractère général :

Il est inscrit la somme de 77 800 € pour couvrir les frais suivants :

- Les charges de copropriété pour 20 870 €
- La taxe foncière pour 33 000 €,
- Les fluides pour 12 230 €,
- Les frais du logiciel Essonne consultant pour 700 €,
- Les honoraires d'huissier et d'avocat pour 1 000 €,
- L'entretien et les petites réparations pour 10 000 €.

### b) Les autres charges de fonctionnement :

Il est inscrit la somme de 2 000 € correspondant à l'accès au logiciel de gestion des logements.

### c) Les charges financières :

Il est inscrit la somme de 3 200 € correspondant au remboursement des intérêts de la dette.

## **Section d'investissement**

### **1/ Les recettes d'investissement**

Les recettes réelles d'investissement sont estimées à 87 000 €.

Elles comprennent :

- L'autofinancement dégagée de la section de fonctionnement pour 87 000 €.

### **2/ Les dépenses d'investissement**

Le total des dépenses réelles d'investissement s'élève à 87 000 € avec :

- 63 000 € pour des travaux d'aménagement et de réhabilitation.
- 23 000 € pour le remboursement du capital de l'emprunt.
- 1 000 € pour les remboursements des dépôts de garantie.